



# ASSOCIATION D'AIDE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DOCTEUR A. LACROIX

## Comité de pilotage Projet associatif AAPSH

2020 à 2024 :

### *Administrateurs*

Frédérique DAMIEN-BONIVEAU

Marie-Thérèse DELIEGE

Paulette DUBOST

Claude ERROTABEREA

Bernard EUZET

Jean-Paul HAZA

Hélène KOZMA-PAUL

Catherine TOURATON

### *Administratifs*

Christine CLOSSET

Julie GUILLEMIN

Corinne GUIOT

## Projet associatif 2020 -2024

Projet associatif 2020 - 2024 validé en Conseil d'Administration du 28 avril 2021

# PLAN

- Un projet associatif, une feuille de route
- Les enjeux pour demain
- Une association en évolution
- A.A.P.S.H : acteur associatif du social et du médico-social
- Valeurs et principes d'action
- Finalités, missions, offre de services
- L'association et son environnement
- Chiffres-clé
- Orientations stratégiques à moyen terme
- Vie associative
- Informations réglementaires



# **UN PROJET ASSOCIATIF, UNE FEUILLE DE ROUTE**

***LE MOT DU PRÉSIDENT***

# UN PROJET ASSOCIATIF, UNE FEUILLE DE ROUTE

L'A.A.P.S.H écrit son Projet Associatif afin de déterminer les voix de son développement et de parfaire notamment la qualité des prestations proposées aux personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale et de santé.

Ce chantier répond il me semble à la nécessité de se doter d'une feuille de route générale et pluriannuelle. Il se doit de formuler les axes de progrès en matière d'offre de services, de qualité des prestations éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et d'accompagnement. Tout cela pour améliorer toujours le bien-être des usagers et la compétence accrue des personnels salariés.

Ce Projet Associatif doit faire mention de nos principales valeurs de référence, notre raison sociale et notre philosophie d'action.

Notre projet se doit de préciser cinq grands principes qui sont la base de fonctionnement de notre association :

# UN PROJET ASSOCIATIF, UNE FEUILLE DE ROUTE

**L'Humanité**, valeur universelle avec un caractère commun à toutes les existences humaines et un processus continu de construction du sens de la vie.

Cela se traduit par la condamnation expresse et sans appel de toute forme de racisme, de discrimination, d'exclusion ou d'intolérance.

**Éducation**, une valeur universelle qui ouvre le droit à chaque personne d'accéder aux connaissances pour soutenir son projet de vie et lui permettre l'accès à l'autonomie. L'Association doit exercer une vigilance aigüe pour toujours renforcer la qualité des dispositifs d'éducation et de formation.

La **laïcité**, pierre angulaire de nos valeurs républicaines, elle est le socle indispensable de notre institution pour garantir l'égalité des droits et des chances à chaque citoyen.

La **démocratie**, elle est le vecteur par lequel s'agence et s'adapte le contrat social. Elle permet d'établir la régulation entre les domaines relevant de l'intérêt général et ceux relevant des intérêts particuliers.

La **solidarité**, c'est la valeur qui exprime la communauté d'intérêts et d'engagement des citoyens dans la République. Elle participe à la mise en œuvre de dispositifs pour permettent la réduction des inégalités et l'intégration de tous dans la cité.

# UN PROJET ASSOCIATIF, UNE FEUILLE DE ROUTE

Voilà je pense les principales valeurs qui fondent notre socle identitaire et incontournable de notre Association qui est nécessairement partagé par ses membres et également les salariés.

Ces valeurs fondamentales intangibles sont celles de tous les administrateurs(trices) qui se sont succédés depuis la création de notre Association pour toujours servir et soutenir des militants bénévoles animés par un engagement humaniste reconnue basé sur le sens des responsabilités, de l'expertise et la volonté de perfectionnement.

Ce projet associatif constitue le fondement de nos valeurs, principes et missions. En cela, il irrigue l'ensemble de nos projets d'établissements et de services.



# LES ENJEUX POUR DEMAIN

*DES ÉVOLUTIONS MAJEURES À ANTICIPER*

# LES ENJEUX POUR DEMAIN

Les associations du secteur social et médico-social sont confrontées, depuis quelques années déjà, à plusieurs enjeux dont certains concernent directement notre association :

- L'obligation fondamentale de proposer un service de qualité, qui peut s'inscrire, si besoin, dans les nouvelles orientations y compris les mesures d'inclusion, et ce malgré des tensions et contraintes budgétaires de plus en plus éprouvantes. Dans ce contexte, l'Association se doit de prendre en compte les réformes de fonctionnement de nos institutions et s'adapter à une tutelle régionale plus éloignée de nos établissements pour les cinq années à venir
- La nécessité de repenser l'offre par rapport aux besoins des publics, dans des logiques de parcours, et donc de services associés et complémentaires, plutôt que de manière cloisonnée et resserrée sur la seule notion d'institution
- Compte tenu des cœurs de métier de chacun, l'anticipation de partenariats opérationnels et financiers adéquats, de manière à répondre aux besoins sociaux sur le territoire, et ce de manière fluide et transparente pour nos publics.

Ces enjeux nous amènent naturellement à faire évoluer nos pratiques, notre organisation, nos partenariats locaux et notre vision à moyen terme sur les métiers que, demain, l'Association d'Aide aux Personnes en Situation de Handicap pourra être amenée à mettre en œuvre au service de nos publics et de leurs proches.

Notre nouveau projet associatif s'inscrit dans cette dynamique d'évolution. Il devra prendre en compte la remise en cause de certaines activités existantes, le développement d'autres activités pour répondre aux besoins et la création de nouvelles.





# UNE ASSOCIATION EN ÉVOLUTION

*QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES*

# UNE ASSOCIATION EN ÉVOLUTION

1988

Création de l'Association d'Aide à l'Insertion des Handicapés – Docteur Lacroix, au moment de la reprise des activités et du personnel de l'ANAAP : pas de suppression d'emploi, dans une période pourtant économiquement très difficile

1990  
à  
2010

Période de travaux, d'extensions d'accueil, de nouvelles activités et de professionnalisation (en particulier vis-à-vis des loi 2002-2 & loi 2005)

1992

Création du C.A.T et du Foyer d'hébergement : évolution des publics, et des activités, reconversion du personnel de l'ensemble des équipes

2008

Premières journées « Portes ouvertes » : plus de 1000 visiteurs !

2012

Acquisition des bâtiments : l'association devient propriétaire de ses locaux

2013

Modification des statuts : l'A.A.I.H. devient : Association d'Aide pour les Personnes en Situation de Handicap – Docteur A. Lacroix (A.A.P.S.H.)

2014

Un projet associatif renouvelé : l'A.A.P.S.H. écrit une nouvelle page de son histoire

2021

Projet d'ouverture d'un Nouveau restaurant avec Salle d'accueil pour 200 clients



# **A.A.P.S.H : ACTEUR ASSOCIATIF DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL**

***NOTRE CADRE DE RÉFÉRENCE***

# A.A.P.S.H : ACTEUR ASSOCIATIF DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

L'A.A.P.S.H. s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale, notamment en direction des personnes en situation de handicap, sur les questions relevant de leur environnement social, familial, de travail et de logement, d'accès aux droits et de culture. En cela, les lois 2002-2<sup>(1)</sup> et 2005-102<sup>(2)</sup> sont ses premiers piliers en matière d'orientations. L'A.A.P.S.H. applique les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux .

L'A.A.P.S.H. est une association loi de 1901 à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique, économique, philosophique ou religieux. Elle se définit comme acteur de l'économie sociale et solidaire sur son territoire, poursuivant un but d'utilité sociale, au profit de personnes en situation de fragilité. Ses fondements se situent donc également dans le cadre de la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014<sup>(3)</sup>.

Enfin, l'A.A.P.S.H. se définit comme un acteur économique local, concourant à la solidarité et à la cohésion territoriale. Ses interventions se placent dans le cadre des besoins locaux, à l'intérieur, le cas échéant, de schémas de politiques publiques territoriales ou nationales déclinées à l'échelon local.

Dans la continuité de son histoire (reprise de gestion d'un Centre de Rééducation Professionnelle en 1988), l'association applique la Convention collective des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31/10/1951.

(1) Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et, plus généralement, Code de l'Action Sociale et des familles

(2) (2) Loi 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

(3) Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire



# **VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION**

***NOS VALEURS: CE À QUOI NOUS CROYONS  
LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOTRE  
ACTION***

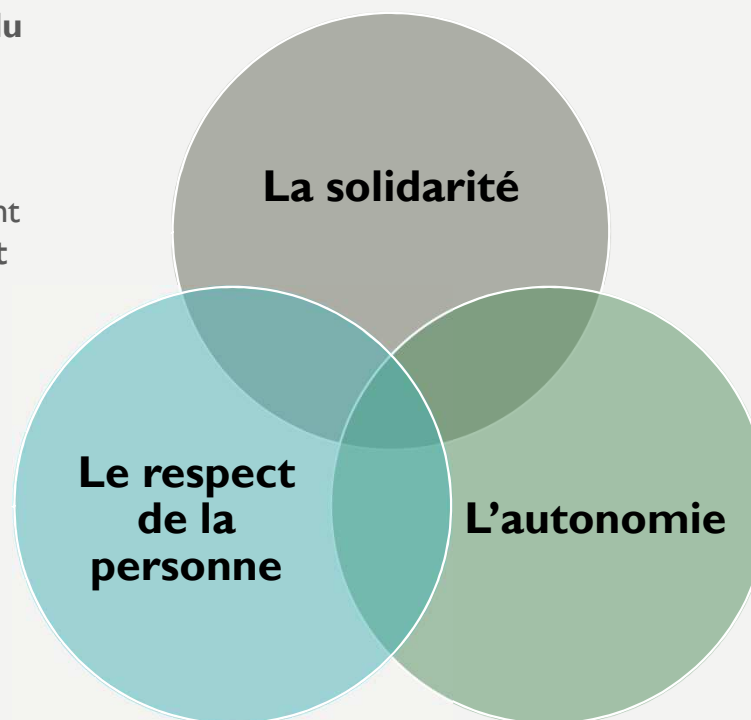
# NOS VALEURS: CE À QUOI NOUS CROYONS

> **La solidarité est au fondement du projet associatif de l'A.A.P.S.H.**

Une société se doit de protéger ses membres les plus vulnérables, aux fins d'inclusion sociale, par le développement de leur **autonomie** et dans le **respect de la personne**.

> **Le respect de la personne est le deuxième pilier du projet associatif d'A.A.P.S.H.**

Le cadre de nos actions s'appuie sur une éthique de bienveillance et de respect de la dignité des personnes. Cela implique notamment un droit à l'information, le respect de la confidentialité et un engagement en matière de sécurité et d'hygiène.



> **L'autonomie, pour l'A.A.P.S.H, constitue l'assise primordiale pour l'intégration sociale.**

Le développement de l'autonomie de nos usagers passe notamment par une valorisation par le travail. Il a notamment pour condition le respect des règles et l'expression des droits. L'exercice de la citoyenneté est une des finalités de notre accompagnement des personnes, dans le respect de la liberté d'expression et de la laïcité.

*Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de nos personnels et de nos administrateurs(trices) bénévoles. Elles figurent dans notre Charte déontologique et dans nos projets d'établissements et de services.*

# LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOTRE ACTION

> **Respecter**, c'est reconnaître la citoyenneté de l'utilisateur, lui assurer dignité, intégrité et sécurité.

L'utilisateur a les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne.

L'A.A.P.S.H. développe ses activités dans le respect de l'utilisateur, le respect des usagers les uns envers les autres, le respect des professionnels, des familles et des clients.

> **Sécuriser**, c'est notamment :

- mettre en place des solutions d'accompagnement adaptées aux usagers pour leur sécurité,
- tenir à jour le Document unique de gestion des risques ,
- mettre en œuvre des procédures de promotion de la bientraitance.

> **Socialiser** , c'est permettre à l'utilisateur d'intérioriser les normes et les valeurs dans sa vie au quotidien, et construire son identité sociale. L'association et ses équipes favorisent l'interaction entre les usagers, les établissements et leur environnement.

> **Accompagner la séparation dans** l'acquisition d'une autonomie sur le plan professionnel et **dans** la vie sociale.

C'est aussi un travail avec les familles et les représentants légaux.

> **Prévoir et organiser une éventuelle séparation dans le cadre du vieillissement de l'utilisateur**

*Ces principes, partagés par tout notre personnel pluridisciplinaire, s'appliquent à l'ensemble de nos établissements, services et activités.*



# **FINALITÉS, MISSIONS, OFFRE DE SERVICES**

*NOTRE RAISON D'ÊTRE,  
NOS MISSIONS FONDAMENTALES  
ET NOTRE OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES  
PERSONNES ET DES FAMILLES*



# LA LOI DE 2005 ET LA NOTION LÉGALE DE « HANDICAP »

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a ainsi défini la notion de handicap :

*« Constitue un handicap, [...], toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

# LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP AU CŒUR DU PROJET A.A.P.S.H.

Les personnes en situation de handicap psychique constituent aujourd'hui la plus grande part de nos publics.

Nos établissements et services devront cependant s'adapter afin de prendre en considération d'autres types de handicap. Et répondre ainsi à des besoins sociaux qui ne connaissent pas le cloisonnement institutionnel.

Aide par le travail

Education

La personne en situation de handicap


Aide à la vie sociale et à la vie quotidienne

Autres services en lien avec nos partenaires : professionnels de santé, psychologues, hôpital, services tutélaires, loisirs, vacances...


Accompagnement au vieillissement et à la diminution d'autonomie physique

# DES FINALITÉS À L'OFFRE DE SERVICES

**Une finalité :** promouvoir une politique d'accompagnement, d'intégration, de socialisation et de soutien à toute personne en situation de handicap, tout au long de sa vie.



## **3 grandes missions :**

- Proposer une offre de services de qualité et adaptée aux besoins
  - Promouvoir et défendre la dignité et les droits
  - Participer aux réseaux professionnels et développer les partenariats
- 

Une **offre de services** variée, englobant notamment l'insertion par le travail et l'hébergement, en direction des personnes en situation de handicap de tous âges.

# FINALITÉS

> **Promouvoir une politique d'accompagnement, d'intégration, de socialisation et de soutien, et notamment :**

- apporter une aide ou un accompagnement permettant à toute personne en situation de handicap, tout au long de sa vie, confronté à des difficultés sociales, éducatives ou de santé, de les compenser ou de les dépasser
- proposer des services de toute nature destinés à faciliter la vie quotidienne, culturelle, sociale ou sportive.

# MISSIONS

- Proposer une offre de services répondant aux besoins des usagers qui sera de qualité et en adéquation avec leurs compétences
- Promouvoir et défendre la dignité et le droit à la citoyenneté,
- Participer aux réseaux professionnels, développer les coopérations et mutualisations nécessaires pour assurer la qualité et la continuité du service rendu à nos publics.

# OFFRE DE SERVICES

- Aide, accompagnement de personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action sociale,
- Prestations d'hébergement (lieu de vie),
- Accompagnement des usagers en fonction de leur environnement familial,
- Aide par le travail.

# ETABLISSEMENTS ET SERVICES GÉRÉS PAR L'A.A.P.S.H.

Association d'Aide aux Personnes en Situation de Handicap  
Docteur Antoine Lacroix  
A.A.P.S.H. (gestionnaire)

En partenariat  
avec l'hôpital  
de Bourbon  
l'Archambault  
et l'hôpital  
Cœur du  
Bourbonnais

Etablissement et  
Service d'Aide par  
le Travail  
(94 places)

Foyer  
d'Hébergement  
(35 places)

Foyer d'Accueil  
Médicalisé  
(16 places)  
(ouverture 2016)

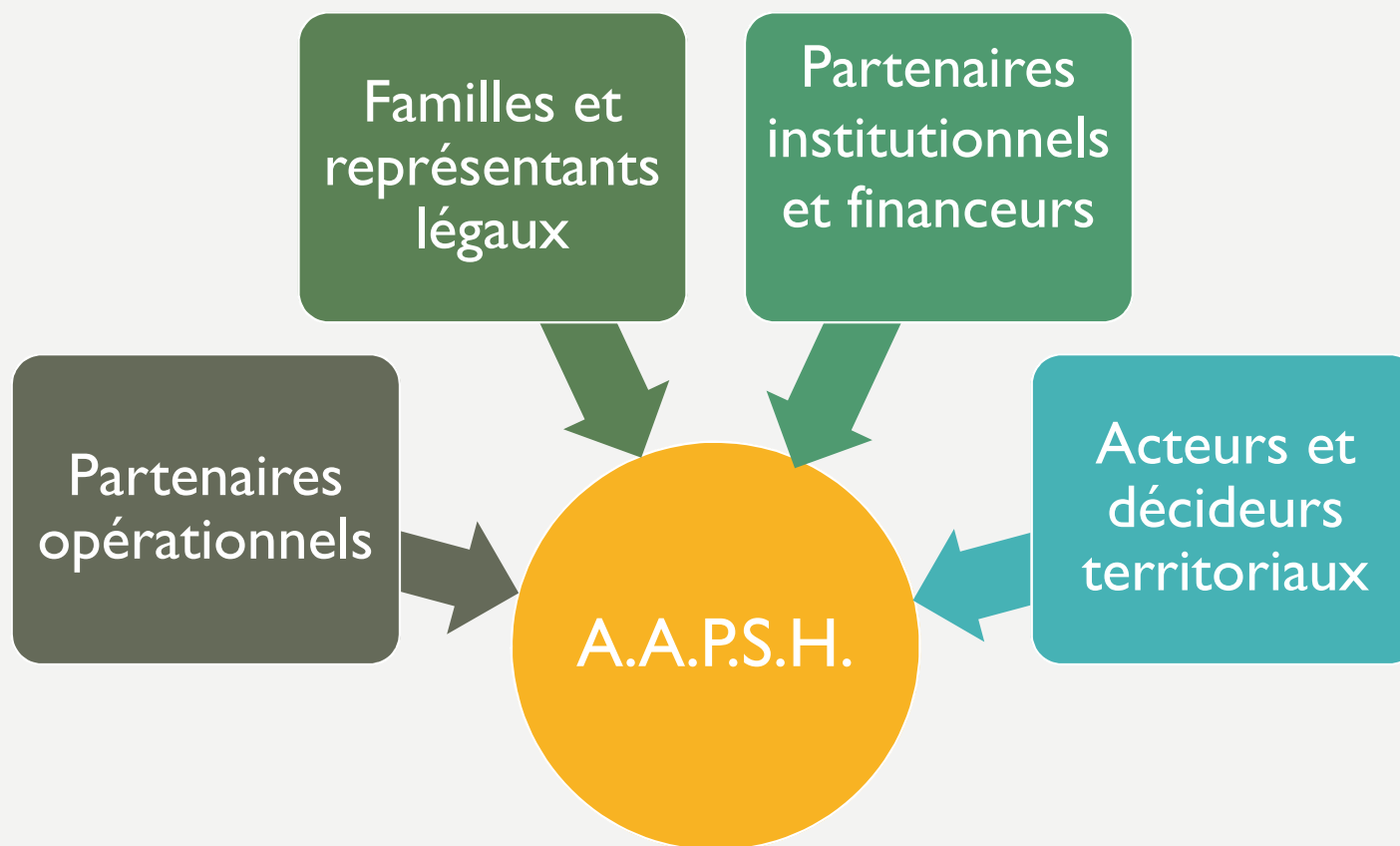


# L'ASSOCIATION ET SON ENVIRONNEMENT

*OUVERTURE ET PARTENARIATS*



# L'A.A.P.S.H. ET SES PARTENAIRES





# CHIFFRES-CLÉ

*QUELQUES REPÈRES SOCIO-ÉCONOMIQUES*

# CHIFFRES-CLÉ

## A.A.P.S.H, c'est aujourd'hui :

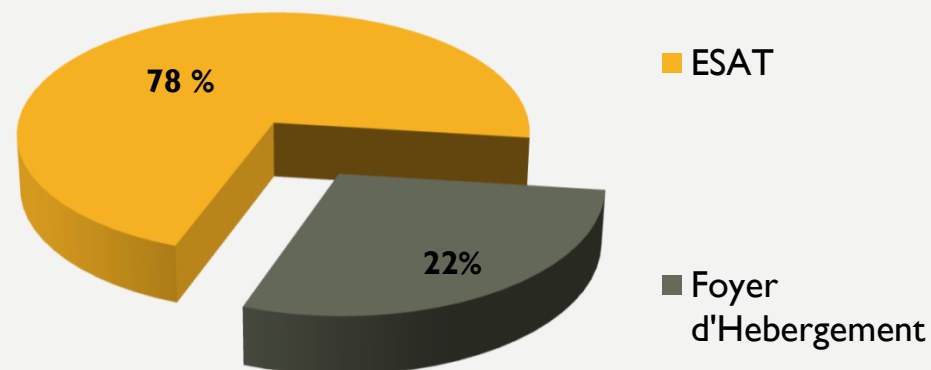
### >>> L'ESAT :

- 115 salarié-e-s, dont 94 en situation de handicap
- Une douzaine d'activités proposées : maraîchage, blanchisserie, boulangerie, entretien de bâtiments, restauration, entretien espaces verts, menuiserie, cannage et rempaillage de chaises, mécanique parcs et jardins, équipe polyvalente...
- 225 jours d'ouverture par an

### >>> Le Foyer d'Hébergement :

- 35 places
- 16 salarié-e-s (services éducatifs et services généraux)
- 365 jours d'ouverture par an

## Répartition des Produits d'exploitation



*Les données actualisées sont consultables sur les rapports annuels d'activité communiqués lors de chaque Assemblée générale annuelle*



# **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À MOYEN TERME**

***NOS AMBITIONS POUR 2020 - 2024***

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À MOYEN TERME

Evaluation pour le maintien, le développement et la création de nos activités **ESAT**

- *Pour consolider notre activité fondatrice*

Extension de nos partenariats financiers et opérationnels

- *Pour anticiper les activités de demain*

Evolution et adaptation de notre organisation

- *Pour conjuguer efficience et qualité de service*



# **INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES**

***NOTRE CARTE D'IDENTITÉ ASSOCIATIVE ET  
RÈGLEMENTAIRE (LOI 2002-2, LOI 2005)***

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

L'Association d'aide pour les personnes en situation de handicap - Docteur A. Lacroix est déclarée en Préfecture de l'Allier, et figure au répertoire national des associations sous le n° W032002770

Établissements et services gérés par l'association	N° Finess	Autorisation	Capacité	Date d'arrêté	Evaluation externe
E.S.A.T	03 078 611 5	17/08/1992	94 places	20/01/2011	04/09/2014(*)
Foyer d'hébergement	03 000 107 7	17/08/1992	35 places	20/04/2010	04/09/2014(*)
Foyer d'accueil médicalisé (partie hébergement, restauration, animation)		Ouverture en 2016	16 places		

(\*) L'évaluation externe de l'ESAT et du Foyer d'hébergement est prévue en 2021

**Nous écrire, nous téléphoner :**

ESAT de Saint-Hilaire

1 place de l'Eglise

03440 Saint-Hilaire

Tél : 04 70 67 34 40

Mail : [esat.foyer@sthilaire03.org](mailto:esat.foyer@sthilaire03.org)

